

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/03/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 16

Séance N° 02
24/03/2025
Délibération 026/7.5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement 2025 de l'Association Sportive Artistique Préroise « ASAP »

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'Association Sportive Artistique Préroise « ASAP » sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 pour un montant de 4000 €.

Madame Le Maire précise que l'association n'a pas sollicité la commune l'année dernière pour une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 à l'Association Sportive Artistique Préroise « ASAP » pour un montant de 4 000 €.
- **AUTORISE** l'inscription au budget communal 2025 - chapitre 65 - article 65748.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline